Nations Unies

S/PV.7625



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7625e séance

Mercredi 17 février 2016, à 15 heures
New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unies d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

16-04078 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et de l'Ambassadeur Motohide Yoshikawa, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).

Je donne maintenant la parole à M. Ould Cheikh Ahmed.

M. Ould Cheikh Ahmed (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la possibilité qui m'est donnée d'informer une fois encore le Conseil de sécurité de l'évolution récente de la situation au Yémen.

Deux mois se sont écoulés depuis que les parties se sont réunies en Suisse à l'occasion des premiers pourparlers en tête-à-tête dans le cadre du processus de paix. Ces pourparlers ont abouti à des accords sur un certain nombre de mesures, qui ont permis d'apporter au peuple yéménite un soutien pratique et moral ô combien nécessaire, notamment l'acheminement de l'aide humanitaire à la ville de Taëz et la libération de certains détenus.

L'annonce d'une cessation des hostilités le premier jour de ces pourparlers est allée de pair avec la mise en place d'un comité de désescalade et de coordination visant à renforcer le respect de la cessation des hostilités. Il y a également eu un accord global sur les principes d'un cadre général fondé sur les dispositions de la résolution 2216 (2015). Les pourparlers ont mis sur les rails un processus visant à parvenir à un accord sur la fin de la guerre et le retour du Yémen à une transition politique pacifique.

Les parties ont quitté la dernière série de pourparlers animées d'un esprit positif, avec des propositions pratiques, des recommandations et l'espoir d'un avenir meilleur pour le Yémen et le peuple yéménite. Malheureusement, la situation en matière de sécurité au Yémen s'est détériorée depuis la fin des pourparlers. Les derniers rapports en date de l'ONU indiquent que plus de 6 000 Yéménites ont perdu la vie depuis mars 2015 et plus de 35 000 ont été blessés.

Le Yémen vit les jours les plus sombres de son histoire. De nombreuses parties du pays sont à nouveau le théâtre de frappes aériennes et d'intenses combats au sol. Il y a également eu une augmentation significative du nombre de missiles tirés à l'aveuglette sur le Royaume d'Arabie saoudite. L'escalade des activités militaires, ainsi que l'aggravation des tensions régionales ont dressé de nouveaux obstacles qui risquent de retarder la tenue d'une nouvelle série de pourparlers.

L'on assiste également à une augmentation notable du nombre et de l'ampleur des attaques menées par des groupes terroristes à Aden, Lahj, Abyan, Chaboua et Sanaa. Il y a eu des attaques contre des postes de contrôle de l'armée yéménite et les résidences de hauts responsables de la sécurité. Les assassinats de personnalités politiques et de hauts responsables de la sécurité dans le sud du pays se sont poursuivis sans relâche. Le 28 janvier, une attaque contre le palais présidentiel à Aden a causé la mort de huit personnes, dont des civils qui se trouvaient à proximité. Plus tôt dans la journée, un kamikaze a attaqué un camp de l'armée yéménite à Aden, faisant au moins 10 morts.

Je n'ai cessé d'appeler l'attention sur la présence croissante de groupes terroristes au Yémen, ce qui pose une menace à long terme, à la fois pour le pays et la région. L'absence de l'État dans de nombreuses régions du Yémen a facilité l'expansion de ces groupes terroristes. Al-Qaida et l'État islamique sont présents dans de nombreuses parties du territoire yéménite. Ils exerceraient une influence croissante sur de vastes régions de la province de Hadramout et contrôleraient son port, le trafic maritime et le commerce illicite de pétrole. Les informations faisant état d'attaques contre des civils, notamment la lapidation et l'exécution de civils et de soldats de l'armée yéménite capturés, sont très préoccupantes.

Les libertés fondamentales des Yéménites, et notamment la liberté d'expression, continuent d'être bafouées. Il y a eu une aggravation sensible de la persécution systématique des militants de la société civile au Yémen, de nombreux journalistes étant victimes de violentes attaques et de détention arbitraire.

Les actes d'intimidation et de harcèlement ainsi que les disparitions de journalistes sont autant de violations manifestes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les Yéménites continuent d'être victimes de graves violations du droit international humanitaire. Le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire est essentiel pour que les Yéménites puissent survivre à la crise actuelle dans la dignité et la sécurité. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies font de leur mieux pour défendre les droits des Yéménites et leur fournir l'assistance dont ils ont tant besoin. Il est important que l'ensemble du personnel onusien puisse travailler en sécurité et sans restriction. Je demande au Gouvernement yéménite et à toutes les autres parties prenantes de défendre ces principes et de respecter et appuyer le travail de l'ONU et de ses institutions.

J'ai participé à d'intenses consultations avec les dirigeants yéménites et les partenaires régionaux au cours des dernières semaines. J'ai évoqué les difficultés auxquelles se heurte le processus de paix avec les Ministres des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, du Sultanat d'Oman, du Royaume hachémite de Jordanie et de la France, ainsi qu'avec le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, le Vice-Ministre japonais des affaires étrangères et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée. Ils ont tous souligné qu'ils continueraient d'appuyer la fin de la violence au Yémen dans le cadre d'un règlement politique. Je me suis entretenu avec le Vice-Président et Premier Ministre yéménite, M. Khaled Bahah, les 8 et 16 janvier, outre les nombreuses réunions que j'ai tenues avec des représentants du Gouvernement yéménite, d'autres responsables yéménites et des membres de la société civile. Je me suis également rendu à Sanaa, où j'ai rencontré de hauts responsables des houthistes et du Congrès populaire général, ainsi que les principaux partis politiques et des groupes de femmes et de jeunes.

Lors de la dernière série de consultations, je me suis efforcé de faire en sorte que certains des engagements positifs qui avaient été pris aux pourparlers en Suisse soient mis en œuvre. Loin de représenter un règlement global, ces engagements offrent néanmoins des avantages concrets au peuple yéménite et renforcent le processus de paix.

J'ai œuvré à la libération de deux ressortissants saoudiens par les houthistes, le 14 janvier, après près de 10 mois de captivité. Leur libération a été saluée par le Secrétaire général et le Royaume d'Arabie saoudite. Cette évolution positive a été rapidement suivie de la libération du Ministre yéménite de l'enseignement technique et professionnel, M. Abdulrazzak Al-Ashwal, et de quatre militants politiques et des médias. Je continuerai d'exiger et d'œuvrer en faveur de la libération d'autres détenus.

Faisant fond sur les engagements pris en Suisse, les organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ont élargi l'acheminement de l'assistance à Taëz, notamment aux zones qui avaient été coupées du reste du pays pendant de nombreux mois. L'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial et Médecins Sans Frontières ont tous été en mesure ces dernières semaines de fournir à Taëz une assistance faisant cruellement défaut. J'espère que cette ville et d'autres régions qui ont terriblement souffert au cours des derniers mois continueront de recevoir une assistance de manière régulière. Je renouvelle l'appel que j'ai lancé à toutes les parties pour qu'elles garantissent aux organismes humanitaires un accès libre et sans entrave à toutes les régions du Yémen.

Je me suis également efforcé de parvenir à des accords afin de préserver le bon fonctionnement des institutions clefs de l'État dont dépend le peuple yéménite. Maintenir leur bon fonctionnement permet d'assurer la fourniture de services et contribuera à un relèvement plus rapide et plus efficace après la conclusion d'un accord. Le Conseil d'administration de la Banque centrale s'est récemment réuni à Amman, avec la participation du Ministre yéménite des finances et du Gouverneur de la Banque centrale basée à Sanaa. En collaboration avec le Coordonnateur résident, l'UNICEF et la Banque mondiale, je m'emploie à relancer le Fonds de protection sociale du Yémen, qui offrira aux plus pauvres des Yéménites l'appui financier dont ils ont tant besoin.

Telles sont quelques-unes des mesures positives qui attestent de la volonté de coopérer afin de préserver la viabilité et l'efficacité des institutions clefs de l'État en amont d'un règlement. La mise en œuvre de ces mesures nécessitera un appui politique continu de toutes les parties, ainsi qu'un soutien généreux de la part des bailleurs de fonds afin de reconstituer les ressources des divers fonds et mécanismes, de manière à contribuer à la stabilité de l'économie yéménite. Le conflit nuit gravement à la capacité des secteurs public et privé du pays. Tous

deux sont essentiels aux perspectives économiques du Yémen et à la capacité de la population à survivre dans les circonstances actuelles. L'aide humanitaire est d'une importance critique, mais elle est limitée dans sa portée. De nombreux Yéménites continuent de dépendre de l'activité économique du secteur privé. C'est pourquoi les dommages considérables causés aux infrastructures du secteur privé sont une source de grave préoccupation.

En dépit de l'échec de la cessation des hostilités, le Comité de désescalade et de coordination a continué de fonctionner grâce à la participation constructive de toutes les parties. Les parties ont accepté de consolider la mission du Comité et de renforcer son rôle afin de se mettre d'accord sur un lieu approprié pour ses travaux. Le travail du Comité de désescalade et de coordination est essentiel pour assurer à l'avenir le respect de la cessation des hostilités.

En dépit de quelques mesures positives, les divergences de vues restent profondes entre les parties yéménites, ce qui m'amène à retarder la convocation d'un nouveau cycle de pourparlers de paix. Les parties sont partagées s'agissant de savoir si une cessation des hostilités est nécessaire avant les pourparlers ou s'il faut se rendre à la table de négociation pour parvenir à une cessation des hostilités. Je n'ai hélas encore reçu aucune garantie que le cessez-le-feu sera respecté. Je rappelle à cet égard ce qu'a répété le Secrétaire général plus d'une fois : la résolution de la crise yéménite n'est pas militaire. Le respect de la cessation des hostilités conduisant à un cessez-le-feu complet est la seule solution concrète à cette crise, et j'appelle l'ensemble des membres du Conseil à appuyer cette mesure et à s'employer à l'appliquer le plus rapidement possible.

Le Yémen a déjà beaucoup souffert et les Yéménites ont subi un fléau. L'infrastructure a été détruite, des familles ont été dispersées et le tissu social s'est effrité. La période actuelle est difficile et délicate, et chaque jour qui passe, le Yémen perd un nombre croissant de ses enfants innocents. Une nouvelle cessation des hostilités ouvrira la voie à de prochains pourparlers et à des accords facilitant une phase de transition pacifique. Je continuerai de travailler de manière intensive avec toutes les parties yéménites, régionales et internationales afin de parvenir à un accord sur les éléments essentiels d'un règlement pacifique. Le conflit au Yémen est politique. Son règlement ne peut être que politique. Seul un processus de paix garantira au pays et aux Yéménites un avenir sûr et pacifique.

Ce peuple généreux a déjà démontré à maintes reprises par le passé qu'il était capable de faire des concessions et de consentir des sacrifices pour préserver l'unité du pays. Nous devons œuvrer de concert pour aider le Yémen à rétablir les principes de la réconciliation. C'est le seul moyen de parvenir à un cessez-le-feu qui mette fin à la violence et aide à engager le pays sur la voie de la paix en rassemblant toutes les composantes du peuple yéménite et en permettant aux Yéménites d'œuvrer ensemble à un avenir meilleur, pour eux et pour le Yémen.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ould Cheikh Ahmed de son exposé instructif.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Yoshikawa, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 19 de la résolution 2140 (2014), j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par cette résolution. Le texte de ma déclaration sera distribué aux membres.

Il s'agit du premier exposé que je présente au Conseil en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014). Mon prédécesseur, l'Ambassadrice Raimonda Murmokaitė, a présenté son dernier exposé au Conseil le 23 octobre 2015 (voir S/PV.7542). Je saisis cette occasion pour la remercier pour l'excellent travail qu'elle a accompli en tant que Présidente du Comité.

Le Groupe d'experts sur le Yémen créé en application de la résolution 2140 (2014) a remis son rapport final (voir S/2016/73) au Comité le 11 janvier et informé le Comité de ses principales conclusions et recommandations le 22 janvier. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 2204 (2014), le Groupe d'experts a remis son rapport au Conseil le 22 janvier. Ce rapport a été publié le 26 janvier.

Mon exposé d'aujourd'hui précède de peu le vote prévu au Conseil sur un nouveau projet de résolution renouvelant les mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager ainsi que le mandat du Groupe d'experts. Ce nouveau projet de résolution donne la possibilité aux membres du Conseil d'améliorer l'application des sanctions ciblées, en particulier l'embargo ciblé sur les armes, et de proposer d'autres orientations à cet égard. Bien que les vues sur l'instrument que sont les sanctions

divergent, le Conseil appelle de manière unanime à une solution politique à cette crise et à l'appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Gardant cela à l'esprit, je tiens à rappeler que les sanctions sont un outil important que le Conseil de sécurité peut utiliser à des fins de prévention, par opposition à des mesures punitives, et que le Conseil doit s'inspirer des Articles 39 et 41 de la Charte des Nations Unies quand il envisage des sanctions. Les sanctions ne sont pas une fin en soi, et il faut en tirer parti pour appuyer le processus politique, qui doit être mené par le Yémen, sous l'égide de l'ONU et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général.

Enfin, je tiens à souligner qu'il est important que les États Membres appliquent pleinement toutes les sanctions imposées en vertu des résolutions 2140 (2014), 2204 (2015) et 2216 (2015), et que les obligations de communiquer les informations pertinentes soient respectées. J'encourage tous les États Membres à coopérer avec le Groupe d'experts, y compris en fournissant au Groupe d'experts les informations demandées en temps voulu et en facilitant ses visites.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Yoshikawa de son exposé instructif.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 25.